



PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTES-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 5 septembre 2023 à 18h30

Présents : Mme HEMBERT S.
MM. DENEUX J. - DERUWEZ O. - LEPRETRE G. - LY SIN CHENG JM - MERLIOT P.
TARTARE JM. - VANHAMME B. - VERKINDT B.

Excusé : MM. DEVOS C.

Invités : Mme COESTIER E.
MM. D'HALLUIN O. - FRYDRYSZAK F. - DORMIEU M.- WEBER M.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT ouvre la séance et accueille les élus pour cette première réunion de la dernière saison du mandat. Il félicite Fabien FRYDRYSZAK pour la médaille d'or obtenue en U20 féminines et Benjamin BERKANI pour la médaille de bronze obtenue en U16 masculins. Il présente ensuite Bastien CARTIGNY, nouveau CTA de la Ligue qui nous exposera son projet.

Paul MERLIOT communique quelques informations :

- Nous avons reçu l'accord du permis de construire pour l'extension des garages. Une étude géotechnique doit être faite avant le début des travaux.
- Une réunion de la société d'intérêt coopératif du CFA de l'IRFBB aura lieu à Caen le 14 septembre.
- Une visioconférence concernant l'audit Qualiopi aura lieu le 7 septembre.
- Il informe du décès de Ludovic VATY (ancien joueur international et du BCM) et de Guy EVRARD (ancien Président de la Ligue du Lyonnais).

Intervention de Bastien CARTIGNY

Bastien CARTIGNY explique qu'il va s'occuper de la formation des arbitres stagiaires régionaux. Il va modifier cette formation pour revenir sur une formule « examen » pour revaloriser la fonction et les arbitres régionaux.

Il s'occupera également de développer la création d'écoles d'arbitrage sur tout le territoire. Cette action sera mise en avant au travers d'une visioconférence qui sera organisée très rapidement avec tous les clubs. Un accompagnement des formateurs sera également mis en place.

Enfin, un lien sera créé avec le milieu scolaire (UNSS) pourvoyeur de jeunes arbitres.

SECRETARIAT GENERAL – O. DERUWEZ

Olivier DERUWEZ informe que la subvention accordée par l'Agence Nationale du Sport est en forte hausse par rapport à la saison dernière (38 800 € contre 34 250 € en 2022) et cela alors que l'enveloppe globale était en baisse de 10%. Il remercie toutes les personnes qui l'ont aidé à renseigner le dossier selon les attentes de la FFBB et de l'ANS.

Une autre demande de subvention à également été accordée par l'ANS pour aider à financer les dépenses liées aux actions PPF dans les pôles espoirs. Nous avons obtenu 11 000 € pour le pôle de Wattignies et 8 800 € pour le pôle d'Amiens. Pour mémoire, nous avons obtenu le même montant la saison dernière.

Olivier DERUWEZ ajoute que plusieurs élu.e.s se sont vu.e.s attribuer une médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif :

- ❖ Loredana RUWET, Nathalie BARBRY et Séverine LENGLET ont reçu la médaille de bronze,
- ❖ Bernard VERKINDT, Michel DORMIEU, Sophie HEMBERT, Bertrand VANHAMME, Nadine LEFEBVRE et Monique LEIGNEL ont reçu la médaille d'argent,
- ❖ Olivier DERUWEZ a reçu la médaille d'or

DIRECTEUR TERRITORIAL – M. DORMIEU

Michel DORMIEU informe que les clubs lui font part de réelles difficultés pour obtenir des retours sur leurs dossiers services civiques de la part de la FFBB, seule interlocutrice depuis plusieurs années sur ce type de dossiers.

Il ajoute que le juriste, Arno GAGNAIRE, est embauché en alternance pour une durée de 12 mois au service de la commission de discipline, et cela dans le cadre de son Master 2 - Droit des affaires parcours droit du Sport.

De plus, il précise que Bastien CARTIGNY travaillera pour l'ensemble des comités et la Ligue et que donc, les couts salariaux seront supportés par l'ensemble de ces entités. Son contrat est, pour le moment, établi pour une durée déterminée de 12 mois.

Job Dating : Michel DORMIEU indique qu'il a participé à une Visio sur ce thème avec la FFBB et qu'il est en contact avec le Pôle Emploi de Gravelines et le BCM pour l'organisation de la manifestation qui aura lieu début novembre.

Le CDD de Rémi DELROT (CT) a été transformé en CDI.

Une convention de prestation a été signée avec le CD59 pour l'activité formation « Micro-Basket ».

Véritas est venu effectuer son contrôle périodique des installations électriques : Tout est conforme.

Il a été procédé au remplacement du défibrillateur. Ce dernier permet désormais aux équipes de pouvoir l'emporter en cas de besoin sur des manifestations extérieures.

COMMISSION SPORTIVE – J. DENEUX & G. LEPRETRE

La préparation de la saison 2023-2024-Projections sur le futur des championnats.

Dès la fin de la saison en cours, la commission sportive se préoccupe de vérifier l'ensemble des classements et des problèmes en cours non résolus.

Viennent alors les publications définitives des montées et descentes prévues puis le suivi des volontés des clubs concernés avec le remplacement éventuel par les ayants-droits désignés par les règlements. Les décisions concernant certains dossiers en cours sont attendues (Chambre d'appel par exemple) et rapidement les clubs sont sollicités afin de confirmer leur nouvelle participation et le niveau de pratique.

Dans tous les cas, le registre des inscriptions aux championnats de la nouvelle saison est clos le jour de l'A.G. annuelle. Seules les décisions prises par l'instance juridique ou les compléments de championnats déficitaires sont pris en compte. Les différentes excuses des retardataires, ne peuvent constituer un droit quelconque qui remettrait en cause les inscriptions enregistrées. Même si elles sont reçues et traitées avec bienveillance elles alourdissent le travail des secrétariats.

Pour éviter un refus de participation, tout doute se doit d'être levé avant l'A.G. par un mail ou par téléphone.

1) Les championnats SENIORS :

a) En féminines : Nombre total d'équipes : $6 \times 12 = 72$ sur 3 niveaux.

✚ La PNF : 1×12

Pas de remarque particulière en dehors du repêchage de l'équipe B du C.O.B. Calais ce qui permet un repêchage que l'on retrouve dans chacun des 3 niveaux.

✚ La RF2 : 2×12

Le jeu des repêchages et demandes de descente de niveau ont permis après les repêchages des « ayants-droits » la réintégration prévue par le BUREAU REGIONAL de l'équipe de CONDETTE qui avait été sanctionnée pour absence d'équipes de « jeunes ».

✚ La RF3 : 3×12

De nombreuses demandes de retour en département et un nombre conséquent de repêchages ont été le lot habituel des fins de saison en RF3.

b) En masculins : Nombre total d'équipes : $2 \times 14 + 7 \times 12 = 112$ sur 3 niveaux

✚ En P.N.M. : 2×14

La saison 23/24 est identique à la saison 22/23 avec deux montées en NM3 soit 1 par poule mais différente avec 8 descentes soit 4 par poule pour un retour à 2 poules de 12. C'est la dernière année de la réforme NM3 pour une structure définitive de 8 poules de 14 et 3 montées prévues pour la fin de saison 24/25.

✚ En RM2 : 3×12

Pas de changements prévus mais répercussion des descentes supplémentaires de PNM.

✚ En RM3 : 4×12

Pas de changements prévus mais répercussion des descentes supplémentaires de PNM.

2) Le championnat U20 : $2 \times 12 + 16 \times 6 = 120$ équipes en 2 puis 3 niveaux.

Une poule supplémentaire hors classement de phase 1.

- Le championnat « ELITE » comprend 24 équipes. Le club de GRICOURT a préféré maintenir la priorité de son équipe U20 et a renoncé à sa montée en R3. Aucun autre fait à signaler.
- Le championnat interdépartemental de second niveau en deux phases : Il est composé de 96 équipes au maximum et permet l'organisation de la seconde phase avec le passage d'un niveau unique en poules de 6 à deux niveaux en poules de 8 : 4x8 poules EXCELLENCE permettant 8 montées en ELITE et 8x8 poules de promotion.

Au-delà de 96 une nouvelle organisation fondée sur les mêmes principes demande 120 équipes et 10 montées en ELITE donc autant de descentes ce qui exigera une validation du Comité Directeur.

Cette saison 102 équipes dont 6 hors délai ont demandé leur participation.

N.B. Afin de permettre le jeu, une poule supplémentaire est créée, hors règlement, avec les conditions suivantes approuvées par les participants lors de leur inscription.

- a) *Contrairement aux poules du championnat régulier, la poule supplémentaire est constituée des équipes inscrites hors délai sans notion de proximité*
- b) *Les équipes classées 1 et 2 ne seront pas reprises dans le championnat, « EXCELLENCE » sauf refus d'une équipe qualifiée d'honorer sa participation,*
- c) *Les équipes qui la composent seront intégrées à la seconde phase et disputeront le titre de champion de promotion.*
- d) *Dans l'ordre de prise en compte par le secrétariat des équipes retardataires, en cas de désistement d'équipe(s) quinze jours avant le début de saison du championnat régulier, une ou plusieurs équipes pourront être repêchées après consultation et consentement. La poule supplémentaire fonctionnera alors avec les équipes restantes.*

3) Les championnats « JEUNES »

a) En féminines : 3 niveaux de 24 équipes soit $12 \times 6 = 72$

- ✚ En U18 : 24 équipes en 2 phases. Deux titres régionaux ; « élite » et « excellence »
 - ✚ En U15 : 24 équipes en 2 phases. Deux titres régionaux ; « élite » et « excellence »
 - ✚ En U13 : 24 équipes en 2 phases. Deux titres régionaux ; « élite » et « excellence ».
- Mise en place EXPERIMENTALE d'une poule « élite » en phase 1 avec montées des premiers de poules géographiques et descente du dernier de poule « élite » en fin de phase.

b) En masculins : 3 niveaux de 36 équipes soit $18 \times 6 = 108$.

N.B. La décision prise en BUREAU REGIONAL (et consécutive au manque de possibilités en arbitrage) du retour à 24 équipes en U13 et U15 a été très mal accueillie par les clubs non repris. Devant les protestations et compte-tenu des difficultés rencontrées par la commission sportive, le président a proposé une ouverture à 36 équipes dans les 3 catégories masculines avec validation du COMITE DIRECTEUR.

Une décision concernant les modalités d'arbitrage sera prise ultérieurement.

Le nombre des équipes non sélectionnées est descendu à quelques unités facilitant le choix de la commission dont le principe essentiel est toujours le suivi continu de la formation du joueur. L'intégration dans le championnat régional de « bonnes années » devient quasiment impossible et la nécessité du suivi et de la continuité est impérieuse.

Je souhaite remercier les différents membres et partenaires de la commission qui ont accompli un véritable « travail de Romain » tant il est difficile de classer certains dossiers très proches. Pour la première fois en plus de 20 années, un club a formulé un recours mais la Chambre fédérale a confirmé la sélection par un rejet de l'appel.

✚ U17 M : $6 \times 6 = 36$ équipes en phase 1 géographique

Puis en phase 2, deux poules de 6 « élite » et 3 poules de 8 : titre « excellence », titre « promotion et poule classement. Les places sont prises en compte pour déterminer des priorités pour la saison suivante.

✚ U15 M : $6 \times 6 = 36$ équipes en phase 1 géographique

Puis en phase 2, deux poules de 6 « élite » et 3 poules de 8 : titre « excellence », titre « promotion et poule classement. Les places sont prises en compte pour déterminer des priorités pour la saison suivante.

✚ U13 M : $6 \times 6 = 36$ équipes en phase 1 géographique

Puis en phase 2, deux poules de 6 « élite » et 3 poules de 8 : titre « excellence », titre « promotion et poule classement. Les places sont prises en compte pour déterminer des priorités pour la saison suivante.

4) Les évolutions qui devraient être mises en place dans un futur proche selon les constatations de la COMMISSION :

Un triple objectif devra être poursuivi avec une prise en compte et une mise en adéquation :

- **Ajustements des effectifs à l'offre et à la position géographique de nos clubs régionaux,**
- **Un niveau de compétition élevé nécessaire à une préparation de compétition fédérale,**
- **Une collaboration rapprochée avec les 5 départements de la ligue HDF.**

➤ LES POULES et les EFFECTIFS :

❖ *En seniors féminines : pas de changement prévu ou souhaité.*

Il semble que le nombre des équipes soit maintenant bien adapté à la nouvelle Ligue grâce aux apports complémentaires du secteur Picard.

Eventuellement garder le nombre des poules mais réduire le nombre des équipes seniors de R2 et de R3 en passant à des poules de 10 puis de 8 si nécessaire pour le niveau de compétition.

❖ *En seniors masculins : des changements paraissent souhaitables*

- ✓ En R1 : En deux saisons, évolution souhaitable vers deux poules de 10 (puis 8 éventuellement) afin de durcir le niveau et **permettre une compétition finale inter-**

poules déterminant un classement entre les 6 ou 8 meilleures équipes de la saison et l'ordre des montées.

- ✓ En R2 : En cohérence, évoluer vers 3 poules de 10 (4 poules de 8 éventuellement) avec une compétition finale inter-poules qui détermine les 4 montées. La solution de trois poules permet une phase géographique et le final redonne la chance aux meilleurs.
- ✓ En R3 : Evoluer vers 4 poules de 10 avec une compétition finale inter-poules qui détermine les 6 ou 8 montées
- ✓ En U20 : pas d'évolution qui semble nécessaire sauf un passage éventuel à 120 équipes en inter-départements.
- ❖ En « jeunes »
 - ✓ En U13F, U15F, U18F : aucune évolution ne semble actuellement utile ou nécessaire.
 - ✓ En U13M, U15M, U17M :
Le passage à 36 équipes apparaît judicieux même si l'on doit actuellement supprimer l'arbitrage désigné (en U13 ?).
Une nouvelle méthode doit être mise en œuvre pour le choix des équipes sélectionnées pour une saison.
Il semble que le partage des sélections entre la LIGUE et les départements pourrait être une solution simple, pratique et constructive !

- La nouvelle répartition des sélections :
Projet de la commission destiné à la réflexion des élus du comité régional et des comités départementaux.

Total par niveau 36 dont 20 équipes sélectionnées par la Ligue et 16 pour les départements soit

LIGUE	20	12 EL + 6 EXC + 2 PR
AISNE	1	Décision département
NORD	8	Décision département
OISE	2	Décision département
PAS DE CALAIS	4	Décision département
SOMME	1	Décision département

La Ligue retiendra les 12 équipes du niveau « élite », les 6 premiers du niveau « excellence », les 2 premiers du niveau « promotion ».

Chaque département décide de la façon dont il souhaite procéder.

Parmi les choix possibles : Les équipes classées en tête du championnat départemental ou interdépartemental, les équipes du département qui ne sont pas reprises prioritairement par la Ligue, un panachage des deux ou tout autre critère jugé pertinent...

5) Les coupes de France :

Au moment où sont écrites ces lignes, la commission ignore le nombre des qualifiés pour les phases finales et en conséquence ne peut déterminer le nombre des tours ni les dates retenues.

Cependant et par précaution, le premier tour a été tiré et se déroulera le WEEK-END des 16/17 septembre entre les 24 équipes masculines engagées, les 6 équipes de NM2 entreront au tour suivant.

Voici les rencontres tirées :

En masculins

ES HENIN BEAUMONT (AREG) +7pts	/	SC BOURBOURG (PNM)
LEERS OSBB (AREG) +14pts	/	GRAVELINES GRAND FORT BCM (NM3)
HAULCHIN BCM (ADEP) +21pts	/	AO ST MARTIN LEZ TATINGHEM BB (PNM)
CAPPELLE BC (AREG) +14pts	/	BC ARDRES (NM3)

MONS EN BAROEUL BAC (PRM)+14pts	/	NEUVILLE EN FERRAIN PP (PNM)
OSTRICOURT ABC (AREG) +21pts	/	SASP ST QUENTIN BB (ESPOIRS ELITE)
CARNIERES BC (AREG) +14pts	/	IE - BB CHAUNY AUTREVILLE (NM3)
LA MADELEINE RC (AREG) +7pts	/	BC ST NICOLAS ARRAS (PNM)
STADE ROUBAISIEEN (AREG) +7pts	/	BC BETHUNOIS (PNM)

En féminins :

LEERS OSBB (ADEP) +14pts	/	RONCHIN BC (AREG)
FERRIEROIS BC (ADEP) +14pts	/	STADE ROUBAISIEEN (AREG)

Les clubs seront avisés individuellement

COMMISSION DES OFFICIELS – JM. TARTARE

Jean-Michel TARTARE fait un point sur le recyclage des officiels.

Il propose également de demander au CDO de nous communiquer une liste d'arbitres départementaux pouvant officier en U13 et ponctuellement en U15.

Le nombre sera déterminé par Comité en fonction du nombre d'équipes engagées en U13.

Le Bureau valide la proposition

ARBITRES

Les séances de recyclages ont eu lieu les 2 et 3 septembre sur divers sites (remerciements aux villes et clubs de Coquelles, Denain, Phalempin et Compiègne pour la mise à disposition de leurs équipements).

Lors de ces journées, ont eu lieu les tests théoriques et physiques, un atelier sur les fautes antisportives et divers points particuliers ont été rappelés

Voici les résultats par site :

	Inscrits	Absents	Echecs QCM	Echecs Luc Léger	COMED	Blessés
Phalempin	63	4	1	5	1	2
Compiègne	30	5	2	4	2	
Denain	35	1	2	6		1
Coquelles	32	2		5		
Total	160	12	5	20	3	3

Soit 117 arbitres régionaux pouvant officier.

Au niveau fédéral, le recyclage arbitres a eu lieu à Eaubonne les 26/27 août. Au niveau de la ligue, il y a eu 1 échec au QCM, 2 blessés et 1 absent.

OTM

Les séances ont eu lieu sur les sites de Phalempin, Coquelles, Denain et Margny (merci aux collectivités ayant mis à disposition leurs salles) les 2 et 3 septembre.

Le test théorique a eu lieu le 30 août en distanciel.

75 OTM ont participé au recyclage pour l'ensemble des sites.

78 ont participé au test théorique, avec un total de 27 échecs (22 CF et 5 région).

Ces séances comportaient des ateliers de travail et de mise en situation, sur la base de jeux participatifs.

50 OTM sont donc validés (44 CF et 6 région).

RATTRAPAGES

Les sessions de rattrapage auront lieu le dimanche 1er octobre à Phalempin pour les absents, sur les secteurs pour les échecs.

Au niveau OTM, le rattrapage du test théorique se fera en distanciel le 10 septembre.

STAGE OBSERVATEURS DES ARBITRES

Le stage aura lieu le dimanche 17 septembre à Phalempin. Il y aura 20 observateurs cette saison.

COMMISSION TECHNIQUE – C. DEVOS

Intervention de Fabien FRYDRYSZAK

La rentrée des pôles espoirs s'est bien déroulée.

Intervention d'Olivier D'HALLUIN

Olivier D'HALLUIN informe qu'il y avait 34 participants au colloque de Compiègne.

Ce week-end est organisé un colloque de rentrée à Denain avec environ 200 participants.

Un réunion pédagogique des formateurs DETB et BF a eu lieu le 24 août.

L'offre de formation modulaire est en cours de montage et sera ouverte à toutes les catégories de licenciés. L'objectif est de démarrer les formations lors des Automnales.

VxE – S. HEMBERT

Sophie HEMBERT informe que la finale du Challenge Benjamins/Benjamines aura lieu le 21 février (lieu à déterminer).

L'Open Rose aura lieu le week-end du 21-22 octobre 2024 (lieu à déterminer).

Dorénavant, le championnat 3x3 sera organisé par Alain BRISSET tandis que les Opens seront organisés par Séverine LENGLET.

Sophie HEMBERT revient sur les résultats des tournois organisés cet été :

- Open Ch'ti du vendredi 16 juin : BShop est vainqueur.
- Juniorleague :

Open Région à Dunkerque : 10 équipes Filles et 12 équipes garçons

A signaler les difficultés pour récupérer les équipes qualifiées auprès des CD. Ce sont bien 2 équipes filles et 2 équipes garçons qui se qualifient dans chaque département.

Open de France à Rennes :

Equipe filles qualifiée : Les Rookies

Elles terminent, 3ème de la poule C avec zéro victoire et sont donc éliminées en phase de poule.

Ci-dessous la compo d'équipe :

Les Rookies FRA 
JUNIORS (F)



Roxane Cauvin



Maëlys Dupont



Ilona KRUPCZYK



Agathe LERAT

Equipe garçons qualifiée : Bourbourg

Ils terminent, 2ème de la poule D et passent donc en 1/4 de finale.

Malheureusement ils perdent contre The 3x3 Academy et sont donc éliminés en 1/4.

Ci-dessous la compo d'équipe :



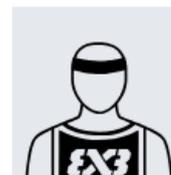
Victor Lamon



Aaron bourriot



guillaume criqui



edouard gilles

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT informe qu'une personne est en cours d'embauche sur un contrat en alternance afin de renforcer l'équipe de la commission de discipline.

Il assistera à une réunion des présidents de commission de discipline qui aura lieu le samedi 30 septembre à Paris.

Il informe d'une modification de la comptabilisation des fautes techniques. Les FT de groupe 1 compteront dans le cumul. A partir de 3 FT, le licencié devra arbitrer 2 rencontres de jeunes. Si le licencié refuse d'arbitrer les rencontres, il y aura ouverture d'un dossier de discipline. Il ajoute que lorsqu'un licencié est pénalisé d'une FT, il a 48 heures pour la contester.

Les FT de groupe 2 ne seront pas comptabilisées dans le cumul. Elles concernent les faits de jeu (flopping, retarder la rencontre, s'accrocher au panier, etc.).

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME a reçu :

- 4 704 € de la part de QUALISPOSRT pour les formations organisées.

Il a payé :

- 12 812 € au CREPS pour le solde des pensions 2022-2023
- 4 033 € à la FFBB pour la participation financière pour l'achat des terrains de 3x3
- 3 750 € au cabinet Lagache pour les honoraires du commissaire aux comptes
- 1 792 € à ImacWstore pour l'achat d'un ordinateur pour Bastien CARTIGNY
- 960 € à l'entreprise MEURISSE pour les recherches concernant l'extension des garages
- 230 582 € à la FFBB pour le solde des licences 2022-2023 (sans déduction de la part du CD60 qui a des difficultés financières

Bertrand VANHAMME ajoute que la Ligue a souscrit des parts sociales au capital du SCIC du CFA Normandie à hauteur de 2 000 €. Cela est nécessaire dans le cadre du fonctionnement de l'IRFBB.

Un compte à terme de 200 000 € est arrivé à échéance fin juin.

La Ligue a souscrit à deux dépôt à terme de 100 000 € sur 2 ans avec un taux de 5.09 % à l'échéance. Il a procédé au remboursement du trop perçu de la caisse de péremption 2022-2023.

L'ordre du jour étant épuisé,
Le Président clôture la séance 20h30.

Le Président,
P. MERLIOT

Le Secrétaire Général,
O. DERUWEZ